

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 27 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20251027-DEL202564ULIS-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt et un octobre deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS :** Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Michael BUISSON SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Christiane GAUTHIER MEYER.

**ABSENTS :** Christophe MASAT, Murielle SALCEDO, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

**POUVOIRS :** Nathalie GARCIAU donne pouvoir à Pascal CROIBIER, Corinne GALLIEN donne pouvoir à Magali GUILLOT, Marie Pierre MANGE donne pouvoir à Christophe VAGINAY.

**Secrétaire de séance :** Christiane MEYER-GAUTHIER

Nombre de conseillers En exercice : 20 Présents : 12 Votants : 15
----------------------------------------------------------------------------

**DEL 2025 64 Participation financière aux charges scolaires de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Votée à l'unanimité)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des enfants de Saint-André-Le-Gaz sont scolarisés à l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à La Tour du Pin.

Par courrier en date du 19 septembre 2025, l'école Saint Joseph de la Tour du Pin a fixé pour l'année 2025-2026, la participation des communes à hauteur de 1 250€ pour la scolarité,

La commune de Saint-André-Le-Gaz est redevable de cette participation pour 1 enfant.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de participation financière pour le paiement à hauteur de 1 250€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention et à verser la somme de 1 250€ pour l'année 2025-2026 pour la participation de la commune à la classe ULIS de La Tour du Pin pour l'école Saint Joseph.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 28/10/ 2025 ;

Le Secrétaire,

Christiane MEYER-GAUTHIER

Le Maire,

Magali GUILLOT

